

PROGRAMME

Formation préalable à la prévention du risque amiante Encadrant Technique sous-section 4

Selon les articles R4413-144 à R4412-148 du code du travail et conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Habilitéé  sous le numéro 1492997/2020/Amiante sous-section 4-01/O/08



- > **Durée**
35 heures (5 jours)
- > **Horaires**
De 8H30 à 12H et
de 13H30 à 17H
- > **Public et prérequis**
Personnel salarié ou indépendant
ayant les compétences
nécessaires pour concevoir les
modes opératoires relatifs aux
interventions sur des matériaux
contenant de l'amiante et
contrôler leur application.
Avoir satisfait la visite médicale
spécifique au port des Appareils
Respiratoires Isolants
- > **Effectif**
10 personnes maximum par
session
- > **Validation**
Attestation de compétence
- > **Compétences animateurs**
Formateurs habilités sous-section
4 par l'INRS et l'OPPBTB
- > **Moyens**
Salle de cours / Vidéo projection
/ Matériels techniques
- > **Handicap**
Nos formations peuvent être
adaptées aux personnes en
situation de handicap.
Contactez-nous pour plus de
renseignements.

Objectifs de la formation :

- > Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- > Définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- > Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- > Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer

Contenu de la formation :

I - Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

1. Connaître le risque amiante

- > Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- > Effet synergique du tabagisme
- > Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- > Régions comportant des terrains amiantifères
- > Produits ou procédés de substitution à l'amiante

2. Connaître les exigences de la réglementation « travail »

- > Interdiction de l'amiante
- > Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, co-activité, etc.)
- > Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- > Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, les formations spécifiques amiante
- > Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- > Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail
- > Prerogatives de l'inspection du travail
- > Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs

3. Connaître les exigences de la réglementation « santé publique »

- > Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages

Contenu de la formation (suite) :

- > Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- > Obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante

4. Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport »

- > Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

5. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention

- > Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »)
- > Documents exigibles lors de toute intervention sur des navires.
- > Analyse critique de l'ensemble de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques

6. Etablir et transmettre le mode opératoire

- > Participation à la rédaction un plan de prévention, et participer à l'élaboration d'un PPSPS
- > Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, l'OPPBTP, les Carsat, les CRAM et CGSS

II - Connaître la démarche prévention du risque amiante

1. Connaître la démarche de prévention des risques

- > Bonnes pratiques de prévention et Valeurs essentielles

2. Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération

- > Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- > Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- > Analyse critique des documents et leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
- > Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée des niveaux d'empoussièrément attendus
- > Evaluation des niveaux d'empoussièrément et des niveaux d'exposition
- > Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues

3. Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques

- > Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
 - méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
 - méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)
 - méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrément

4. Connaître les principes de la ventilation

- > Confinements statiques et dynamiques
- > Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

5. Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations

- > Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

Contenu de la formation (suite) :

- > Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements :
 - choix, l'utilisation, la maintenance, l'entretien des équipements de protection collective (confinement, tunnel, aspirateurs...)
 - choix, l'utilisation, la maintenance et l'entretien des EPI adaptés
 - consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements (MPC, EPI)
- > Limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail ...)
- > Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- > Définition du mode opératoire s'intégrant selon les cas au plan de prévention ou au PPSPS
- > Définition des différentes notices de postes

6. Identifier les situations d'urgence, organiser leur gestion

- > Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications
- > Organisation et la définition des conduites à tenir dans ces situations

III – Organiser et mettre en œuvre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques

1. Consulter et mobiliser tous les acteurs

- > Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions
- > Les enjeux et les différents niveaux de décision : encadrement, DP ou CHSCT, médecin du travail

2. Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques

- > Accepter ou refuser une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande
- > Définition des moyens Organisationnels, Techniques et Humain (MPC, EPI...) nécessaires à l'intervention
- > Organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés avant l'intervention, attestations de compétences valides
- > Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- > Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

3. Faire appliquer les procédures opératoires

- > Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- > Vérification de l'application :
 - des consignes, des procédures et des modes opératoires établis
 - des conduites à tenir en cas de situations d'urgence

IV- Evaluation des acquis

Evaluation théorique 20 minutes

Evaluation pratique sur plateforme pédagogique 60 minutes

Réf. Document	Page 3/3
PET1-S4-FI/5j	
Indice de révision	05
Indice de création	04/ 2011
Mise à jour	06/2021